

« Sans mon accréditation de S.C.P, je n'aurais pas le poste que j'occupe aujourd'hui. »



« Mon accréditation de S.C.P me donne un sentiment de confiance. »



« Les portes ont commencé à s'ouvrir dès que j'ai reçu mon accréditation de S.C.P. »



Programme
d'accréditation de
Spécialiste en
conformité de
la paie



En quête d'une carrière? Optez pour la paie

Une carrière dans le domaine de la paie peut être très enrichissante. En devenant **Spécialiste en conformité de la paie (S.C.P)**, vous vous assurez d'avoir les connaissances en conformité de la paie et les aptitudes qui garantiront votre réussite.

Les employeurs qui embauchent recherchent cette accréditation et versent des salaires supérieurs à ceux qui en sont titulaires. L'accréditation professionnelle augmente de 5 % à 15 % le salaire de base du spécialiste de la paie (Guide sur les salaires dans le secteur de la paie de Hays Canada). C'est le choix intelligent à faire si vous voulez donner un coup de pouce à votre carrière et démontrer votre engagement et votre crédibilité tout en augmentant votre revenu potentiel. Pour obtenir une accréditation de S.C.P, il faut avoir suivi les trois cours fondamentaux sur la paie de l'Association canadienne de la paie, faire la preuve d'au moins une année d'expérience de travail liée à la paie et avoir suivi le cours d'introduction à la comptabilité dans un collège ou une université.

L'Association canadienne peut vous guider sur le chemin qui mène à l'accréditation.

Exigence d'expérience de travail

Pour bien préparer l'étudiant à devenir Spécialiste en conformité de la paie, une année pondérée d'expérience du travail lié à la paie est requise.

Pour acquérir l'expérience nécessaire, les étudiants qui suivent leurs cours à temps partiel bénéficient d'un délai de cinq ans avant ou après la date de réussite du cours Législation sur la conformité de la paie (LCP). Ceux qui suivent leurs cours à temps plein bénéficient pour leur part d'un délai de cinq ans avant ou après la date de réussite du cours Principes fondamentaux de la paie 2 (PF2). Les étudiants qui satisfont aux exigences de formation, mais pas à celle de l'expérience, sont considérés comme des « candidats S.C.P ».

Le chemin qui mène à l'accréditation de S.C.P

L'accréditation de S.C.P est la base d'une carrière dans le domaine de la paie.

Exigences de formation

1. Législation sur la conformité de la paie (LCP)
2. Principes fondamentaux de la paie 1 (PF1)
3. Introduction à la comptabilité (à suivre dans un établissement postsecondaire)
4. Principes fondamentaux de la paie 2 (PF2)



Candidat S.C.P

Exigence d'expérience professionnelle du S.C.P

Une année pondérée d'expérience de la paie



Accréditation de S.C.P

Exigences de maintien de l'accréditation

- Demeurer membre de l'Association canadienne de la paie
- Adhérer au Code de conduite professionnelle de l'Association canadienne de la paie
- Satisfaire aux exigences de formation professionnelle continue (FPC)

Exigences de formation

Législation sur la conformité de la paie (LCP)

Ce cours est le premier cours fondamental sur la paie du programme d'accréditation de Spécialiste en conformité de la paie (S.C.P). Une fois le cours **Législation sur la conformité de la paie** complété, vous aurez une connaissance approfondie des exigences de conformité et vous serez en mesure de décrire les objectifs et intervenants de la paie, d'identifier la relation employeur-employé, d'appliquer les dispositions législatives fédérales et provinciales qui affectent la paie, ainsi que de communiquer les exigences en matière de conformité de la paie à différents intervenants.

Principes fondamentaux de la paie 1 (PF1)

Ce cours est le deuxième cours fondamental sur la paie du programme d'accréditation de Spécialiste en conformité de la paie (S.C.P). Une fois le cours **Principes fondamentaux de la paie 1** complété, vous serez en mesure de calculer le salaire régulier d'un employé; de calculer le salaire irrégulier d'un employé; de calculer les paiements de cessation d'emploi; de préparer un relevé d'emploi (RE); et de communiquer tous les aspects des exigences de la paie d'un employé à différents intervenants.

Principes fondamentaux de la paie 2 (PF2)

Ce cours est le dernier cours fondamental sur la paie du programme d'accréditation de Spécialiste en conformité de la paie (S.C.P). Une fois le cours **Principes fondamentaux de la paie 2** complété, vous serez en mesure de calculer les versements de l'organisation aux agences gouvernementales fédérales et provinciales et aux tiers; de préparer la documentation comptable pour la paie; de préparer les déclarations de fin d'année; et de communiquer tous les aspects concernant les versements et les exigences comptables et de fin d'année aux intervenants internes, externes et gouvernementaux.

Introduction à la comptabilité

Ce cours doit être suivi dans un établissement postsecondaire canadien. Pour être reconnu aux fins du programme d'accréditation de S.C.P, le cours d'introduction à la comptabilité doit couvrir les principes et pratiques qui suivent : comptabilisation des transactions (débits/crédits); écritures de journal; préparation d'états financiers simples; clôture des comptes; rapprochements; balance de vérification.

L'Association canadienne de la paie offre deux accréditations : Spécialiste en conformité de la paie (détaillée ici) et Gestionnaire accrédité de la paie.

Les cours sont offerts dans différents collèges et universités du Canada et par l'intermédiaire du portail de formation en ligne de l'Association canadienne de la paie.

L'Association canadienne de la paie

L'Association canadienne de la paie est la source faisant autorité en matière de connaissances, de perfectionnement professionnel, de représentation et d'accréditation professionnelle dans le domaine de la paie au Canada.

Les 1,5 million d'employeurs canadiens comptent sur les

professionnels de la paie pour verser, chaque année, 901 milliards de dollars de salaires et d'avantages imposables, 305 milliards de dollars de retenues obligatoires aux gouvernements fédéral et provinciaux et 169 milliards de dollars de prestations de retraite et de maladie, tout en se conformant à plus de 200 exigences réglementaires.

Depuis 1978, l'Association canadienne de la paie influence chaque année les pratiques et les procédures de conformité de la paie de plus de 500 000 organisations. Avec plus de 20 000 membres, l'Association canadienne de la paie promeut la conformité de la paie au moyen de la formation et de la représentation.

Une passion pour la paie...



Ingrid Allan, S.C.P Spécialiste de la paie

Une brève rencontre avec la paie a suffi pour qu'Ingrid éprouve une passion durable pour sa profession dès le début de sa carrière. Même après avoir pris une longue pause pour tenter d'autres occupations, Ingrid est revenue à la paie et s'est décidée à obtenir son accréditation en faisant un premier pas et en s'inscrivant à un cours d'introduction. C'est ce qui lui a ouvert les portes du service de la paie chez son employeur, Viasystems. Pour Ingrid, la paie est le bon choix, parce qu'elle lui offre l'équilibre dont elle a besoin entre sa vie personnelle et professionnelle.

La décision d'Ingrid, de devenir Spécialiste en conformité de la paie (S.C.P), lui a assuré son poste actuel de spécialiste de la paie au sein d'une grande société manufacturière qui compte des employés au Canada et aux États-Unis.

« Le contenu des cours du programme de S.C.P me sert tous les jours dans le travail que je fais. »

Ingrid étudie présentement afin de devenir Gestionnaire accréditée de la paie pour pouvoir gérer efficacement un service de paie.

Soyez à jour Soyez conforme

L'Association canadienne de la paie
paie.ca

Suivez-nous sur [Twitter@paiecdn](https://twitter.com/paiecdn) LinkedIn

